

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 02017

Numéro SIREN : 879 910 479

Nom ou dénomination : AMV 85

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2022 sous le numéro de dépôt 8678

AMV 85

SAS au capital de 6 000 €
Siège Social : Lieu-dit Les Landes
85150 VAIRE
879 910 479 RCS LA ROCHE-SUR-YON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 7 JUILLET 2022

Le 7 Juillet 2022,
A 12 heures,
Au siège social,

les actionnaires de la SAS AMV 85 se sont réunies en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mathieu RUCHAUD, Président.

Monsieur Aurélien JOYEUX est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 3 associés, représentant 300 actions sur les 300 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;
- les statuts de la Société

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Démission du Directeur Général ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte.

AS 112

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Virginie RUCHAUD de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Mathieu RUCHAUD,
Président de séance et actionnaire



Aurélien JOYEUX,
Secrétaire de séance

